

Dans une correspondance adressée au Premier Ministre Joseph Dion Ngute, les enseignants, à travers leurs syndicats, menacent de boycotter la reprise des cours le 1er juin 2020. Ces seigneurs de la craie fixent les préalables ci-dessous.

- 1) d'organiser les examens sur la base de la couverture à jour des programmes scolaires ;
- 2) d'échelonner au besoin la reprise des classes en commençant dans le secondaire par les terminales pour éviter l'engorgement des campus ;
- 3) d'assurer la disponibilité gratuite des masques et gels hydro-alcooliques pour tous les élèves et enseignants sur tous les campus scolaires ;
- 4) de limiter le nombre des élèves à 24/classe au maximum ;
- 5) d'assurer la désinfection quotidienne et méticuleuse des campus scolaires ;
- 6) de prévoir des primes spéciales pour les enseignants pour la surcharge de travail et le risque imposés par le nouveau contexte ;
- 7) de mettre à la disposition des établissements scolaires du secondaire le reliquat des frais exigibles non débloqués à ce jour ;

8) d'équiper sur les fonds de lutte contre la Covid-19 tous les centres d'examens pour leur permettre de répondre à toutes les urgences sanitaires qui pourraient survenir au cours du déroulement des examens de la session 2020.

La sante des enseignants, de millions d'élèves, ainsi d'ailleurs que de leurs parents nous semble sans prix. Les Syndicats mobiliseront les enseignants en cas de nécessité à se défendre si des dispositions claires ne sont prises pour assurer leur retour protégé sur les campus scolaire, lit-on en conclusion du document ci-dessous, signé par Robert Kaffo Fokou, porte-parole des Syndicats d'enseignants du Cameroun.

LES SYNDICATS D'ENSEIGNANTS DU CAMEROUN SNAES-SNAEF-TAC-SYNTESPRIC-CATTU-ONEEPS-SNICOMP-SNEPMA-SYNAEEPCAM- CEWOTU-ONEC-SNUIPEN-SYPRES-PEATTU-BATTUC-ODE-FECASE-FESER-SYNEC

Les Syndicats des enseignants

A Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Yaoundé

Excellence Monsleur le Premier Ministre,

Le gouvernement à décidé de rouvrir les établissements scolaires aux seules classes d'examen à partir du 1^{er} juin 2020. Cette décision à été adoptée de façon unilatérale, sans consultation des autres parties prenantes de l'éducation. Même pour sa mise en œuvre, les partenaires de la communauté éducative que sont les enseignants et les parents, bien organisés, structurées et parfaitement connues des pouvoirs publics, ne sont toujours pas impliqués. De telles concertations, dûment organisées dans d'autres secteurs comme les transports, le commerce, ont permis de prendre des mesures plus consensuelles. A quelques jours de la reprise des classes, celles prises dans le secteur de l'éducation suscitent de nombreuses appréhensions.

1- Sur la nouvelle organisation des salles de classes

La première annonce de la reprise des cours en juin arrêtait les effectifs par classes à 24 élèves au plus. Sur cette base-là, les chefs de structures scolaires avaient refait les emplois du temps pour le 1^{er} juin. C'est alors qu'une contre-instruction portant plutôt la limite des effectifs à 50 élèves/classe, soit le double de la première mesure, est venue remettre en question le travail déjà effectué. En tenant compte de la surface d'une salle classe, il est évident qu'un tel effectif ne permettra pas de mettre en œuvre la mesure phare de distanciation sociale.

Par ailleurs, une disposition respectueuse des mesures barrières induira des charges supplémentaires de travail pour les enseignants bien au-delà des maxima légaux.

2- Sur les mesures-barrières

Le gouvernement n'a toujours pas dit comment les élèves et les enseignants, qui auront l'obligation stricte de porter des masques, devront se les procurer. L'obligation de protection de l'espace scolaire et de ses acteurs est un devoir régalien de l'Etat et la distribution des masques et des gels hydro alcooliques est le seul moyen d'assurer l'égale protection de tous ces acteurs devant le risque d'infection au corona virus. Si cette égalité républicaine n'est pas garantie, ceux des élèves dont les parents n'auront pas les moyens de leur offrir les masques se verront logiquement interdire l'accès aux établissements scolaires.

3- Sur le déroulement des enseignements et le séjour dans les campus scolaires

Il est évident que le contexte de crise sanitaire actuel va exposer élèves et enseignants à des risques de contamination très élevés, comme le montre l'exemple du Japon qui a dû arrêter l'expérience de la reprise des cours deux semaines après l'avoir entamée. En effet, l'utilisation des outils pédagogiques communs, la correction des copies des élèves, la fréquentation des lieux d'alsance, des cours de rècréation, des salles des enseignants... constituent des sources d'échanges et de potentielles contaminations. Pour rassurer les acteurs de la reprise des classes, les dispositions prises pour minimiser ces risques dolvent être discutées et rendues officielles. Il s'agit là d'adopter une démarche pédagogique.

Excellence,

Compte-tenu de ce qui précède, les syndicats d'enseignants affirment que la reprise des cours annoncée est lourde de menaces pour les enseignants et les élèves. Afin qu'elle ne soit pas un échec et un danger, ils proposent au gouvernement :

- 1- d'organiser les examens sur la base de la couverture à jour des programmes scolaires ;
- 2- d'échelonner au besoin la reprise des classe en commençant dans le secondaire par les terminales pour éviter l'engorgement des campus;
- 3- d'assurer la disponibilité gratulte des masques et gels hydro-alcooliques pour tous les élèves et enseignants sur tous les campus scolaires;
- 4- de limiter le nombre des élèves à 24/classe au maximum ;
- 5- d'assurer la désinfection quotidienne et méticuleuse des campus scolaires;
- de prévoir des primes spéciales pour les enseignants pour la surcharge de travail et le risque imposés par le nouveau contexte;
- 7- de mettre à la disposition des établissements scolaires du secondaire le reliquat des frais exigibles non débloqués à ce jour;
- 8- d'équiper sur les fonds de lutte contre la Covid-19 tous les centres d'examens pour leur permettre de répondre à toutes les urgences sanitaires qui pourraient survenir au cours du déroulement des examens de la session 2020.

Excellence,

La santé des enseignants, de millions d'élèves, ainsi d'ailleurs que de leurs parents nous semble sans prix. Les syndicats mobiliseront les enseignants en cas de nécessité à se défendre si des dispositions claires ne sont prises pour assurer leur retour protègé sur les campus scolaires.

Confiants que, soucieux de la santé des Camerounals et bon père de famille, vous prendrez les décisions que le principe de précaution impose, Les syndicats d'enseignants vous prient d'agréer leur très haute considération et leurs salutations syndicales.

Fait à Yaoundé, le 20 Mai 2020

Pour les syndicats d'enseignants

Le-Porte-parole